



Office Burundais des Recettes

"Je suis fier de contribuer à la construction du Burundi"

LA TELEDECLARATION ET LE TELEPAIEMENT DES
IMPOTS ET TAXES POUR UNE COLLECTE EFFICACE
ET EFFICIENTE DES RECETTES AU BURUNDI



Umutangakori
OFFICE BURUNDAIS DES RECETTES

Authentifier un document

Adhérer au portail

Umutangakori

Le portail de
télédéclaration et
télépaiement du
Burundi

Pour accéder à votre espace
connectez-vous ici



Adresse email
Saisir votre adresse email

Numéro eContribuable
Saisir votre numéro eContribuable

Votre mot de passe
Saisir le mot de passe

Mot de passe oublié

CONNEXION



Avantages de la télédéclaration/télépaiement

- Gain en temps
- Réduction des dépenses
- Simplification des procédures et des formulaires
- Conservation des preuves de paiement
- Suivi des historiques de déclaration et de paiement des impôts et taxes
- Eviter les files d'attente à la banque et à l'OBR
- Livraison automatique d'une quittance électronique
- Réduction des risques de vols et de perte d'argent
- Suivi des statistiques en temps réel
- Etc.

Pour information,
consultez le
site web de l'OBR

BP : 3465 BUJUMBURA II

Tél: [+257] 22 28 21 32

Site Web: www.obr.bi

Webmail: obr.direction@obr.gov.bi



Processus d'utilisation du Portail de télédéclaration et de télépaiement :

- Récupération au bureau de l'OBR d'un code personnel d'accès au portail
- Demande d'Adhésion au portail par le contribuable et validation par l'OBR
- Demande d'activation d'un [des] compte [s] de télépaiement et validation par sa [ses] banque [s]
- Télédéclaration des impôts et taxes
- Télépaiement des impôts et taxes dus
- Génération automatique d'une quittance de paiement



Contribuables concernés dans un premier temps

- Grands Contribuables
- Moyens Contribuables
- Contribuables du Secteur Education [Ecoles, Universités,...]
- ONG [Organisations Non Gouvernementales] locales
- asbl [Associations sans But Lucratifs]
- Locataires de maisons et de terrains



A Noter

Le contribuable doit garder confidentiel et personnel son numéro d'accès à la plateforme pour éviter des tricheries et fraudes éventuelles. Pour cela :

- ✓ La récupération du code d'accès au portail doit être effectuée par le responsable légal ou à défaut par son mandataire moyennant une procuration notariée.
- ✓ La récupération du code d'accès au portail se fait au bureau de l'OBR sur présentation des documents légaux de l'Entreprise

Pour information,
consultez le
site web de l'OBR

BP : 3465 BUJUMBURA II

Tél: [+257] 22 28 21 32

Site Web: www.obr.bi

Webmail: obr.direction@obr.gov.bi